ANXIÉTÉ ET HYPERSENSIBILITÉ

DROIT ET HANDICAP

Clinique Juridique

FACULTÉ DE DROIT UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON III | EDARA ÉCOLE DES AVOCATS Rhône-Alpes

I. CADRE JURIDIQUE

La plupart des séances pratiquées par un professionnel libéral *(ergothérapie, psychomotricité, psychologie)* ne sont pas remboursées par l'Assurance Maladie. Le financement repose sur la **Reconnaissance du Handicap** par la **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

- **Pour les mineurs (- de 20 ans)** : le **complément de l'AEEH** (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) est destiné à compenser les frais de soins. Le montant est attribué selon la gravité du handicap et les dépenses mensuelles justifiées. *Important : la famille doit impérativement joindre les devis des professionnels libéraux au dossier MDPH.*

- **Pour les adultes (20 ans et plus)** : la **PCH (Prestation de Compensation du Handicap)** est une aide personnalisée pouvant financer du matériel ou des aides humaines.

- **Cas particulier des structures** : si la personne est accompagnée par un **SESSAD** ou un **IME**, ces thérapies sont intégralement prises en charge par le budget de la structure.

II. ADAPTATION SCOLAIRE

Le milieu scolaire étant une source majeure d'anxiété, l'aménagement est un droit opposable dès lors que le handicap est reconnu. Le **PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation**) garantit :

- **L'aide humaine (AESH) :** présence d'un accompagnant pour favoriser l'autorégulation, anticiper les situations anxiogènes et faciliter la communication.

- **L'aménagement pédagogique :** mise en place d'un « coin calme », utilisation d'outils de régulation (casque anti-bruit) et emploi du temps adapté pour prévenir le « trop-plein ».

ANXIÉTÉ ET HYPERSENSIBILITÉ

DROIT ET HANDICAP

Clinique Juridique

FACULTÉ DE DROIT UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON III | EDARA ÉCOLE DES AVOCATS Rhône-Alpes

III. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET MILIEU PROFESSIONNEL

La **RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)** est la clé de voûte de l'insertion à l'âge adulte, grâce à plusieurs dispositifs :

- **En études :** un **plan d'accompagnement de l'étudiant** handicapé (aménagements d'examens, preneur de notes),
- **En emploi :** des **aménagements raisonnables** du poste (bureau isolé, horaires flexibles) préconisés par le médecin du travail,
- **Soutien financier : L'Agefiph** (secteur privé) ou le **FIPHFP** (secteur public) peuvent subventionner l'achat d'équipements spécifiques pour répondre à l'obligation légale de l'employeur.